

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes actuellement en négociation pour le renouvellement de notre convention collective. Différents moyens de pression de la part du syndicat des enseignants, des professionnels et de la part de notre syndicat du personnel de soutien, sont mis en place afin de se faire voir et entendre. Plusieurs de ces moyens ne sont cependant pas une collaboration entre les organisations syndicales citées plus haut, mais le fruit d'une initiative propre à chacune.

De ce fait, certains moyens de pression effectués par le syndicat des enseignants laissent de côté plusieurs tâches qui sont habituellement effectuées par eux, bien que ce ne soit pas dans leurs tâches d'enseignants, par ex : distribution de correspondance, cueillette d'informations auprès des élèves, etc. Ce qui a pour conséquence que ces tâches sont retournées vers le personnel de soutien en place dans les milieux.

En tant qu'employé-ée de soutien de la commission scolaire et étant sous votre supervision, je suis dans l'obligation d'effectuer les tâches que vous me demandez de faire pourvu que cela reste dans la description de tâches prévue au Plan de classification. Cependant vous devez être conscient que si vous ajoutez ces tâches à mon travail actuel :

- Je devrai couper dans mes tâches régulières pour effectuer ces tâches additionnelles.
- Je respecterai scrupuleusement mon horaire qui a été établi selon le calcul de ma tâche régulière.
- Si je dois effectuer les tâches en surplus de mon horaire régulier je devrai être rémunéré selon la clause 8-3.00 sur les heures supplémentaires.
- J'informerai mon syndicat de toutes tâches additionnelles ne respectant pas la description de tâches de ma classe d'emplois.

Mes salutations,